



Table des matières

1. OBJET	2
2. DOMAINE D'APPLICATION	2
3. DEFINITIONS & ABREVIATIONS	3
4. DOCUMENTS AVALS	3
5. GENERALITES	4
5.1. SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE – EXIGENCES GENERALES	4
5.2. PLAN D'URGENCE	5
5.3. EVALUATION ET QUALIFICATION DES FOURNISSEURS	5
5.3.1. Questionnaire Qualité Fournisseur	5
5.3.2. Audit Qualité	5
5.3.3. Conditions d'accès chez le fournisseur et règles de confidentialité	6
5.3.4 Enregistrements Qualité	6
6. QUALIFICATION DES PRODUITS & DES PROCESSUS	6
7. LIVRAISON DES PRODUITS	7
7.1. REVUE DE CONTRAT	7
7.2. RESPECT DES DELAIS	7
7.3. ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE	7
7.4. RESPONSABILITE FOURNISSEUR	8
7.5. MODIFICATION DU PRODUIT / DE LA FOURNITURE	8
7.6. LABORATOIRES DE METROLOGIE	8
7.7. CONDITIONNEMENT, IDENTIFICATION ET TRACABILITE	9
7.8. DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT	9
8. TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES ET ACTIONS CORRECTIVES	10
9. GESTION DES RISQUES	11
9.1. PREVENTION DE LA CONTREFACON	11
9.2. SURVEILLANCE DES OBSOLESCENCES :	11
9.3. SURVEILLANCE REACH	11
11. MAINTENANCE PREVENTIVE ET MAINTENANCE PREDICTIVE	11
12. SUIVI DES PERFORMANCES DES FOURNISSEURS	12



1. OBJET

L'objet de ce document est d'énoncer les exigences qualité concernant l'organisation et les procédures à mettre en place et à appliquer par les sous-traitants et fabricants, fournisseurs de la société GRANA.

L'objectif étant d'obtenir et de maintenir la qualité des approvisionnements et prestations au niveau attendu par la société GRANA et par ses clients.

Ce document ne constitue pas une limitation aux règles et aux normes visées ou aux exigences légales.

Il détermine les exigences à respecter en standard et en l'absence d'autres exigences spécifiques complémentaires.

Il fait référence aux exigences de la norme IATF 16949 et EN 9100 et précise pour une partie d'entre elles les points à respecter pour être fournisseur de GRANA.

Sécurité - Environnement

Le fournisseur s'engage à respecter :

- les normes en vigueur concernant la limitation d'emploi ou l'interdiction de certaines substances dangereuses (sauf spécifications particulières) ;
- les réglementations sécurité et environnementales en vigueur.
- D'étudier toute demande de GRANA faisant suite à un accident ou un risque grave ayant mis en danger un personnel GRANA, si l'origine du risque est liée au produit du fournisseur, à son conditionnement, son stockage, ...
- De réduire l'empreinte environnementale sur le cycle de vie des produits (réduire les consommations d'énergie et des ressources naturelles ainsi que les émissions de gaz à effet de serre; augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables; privilégier les matériaux et conditionnements recyclable; éviter les déchets dangereux; privilégier le recyclage à la destruction des déchets.

Les produits livrés à l'entreprise GRANA doivent-être conformes aux directives:

-2000/53/CE Relative aux véhicules hors d'usage.

-2002/95/CE Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

- La réglementation Européenne REACH concernant l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques.

La conformité doit-être mentionnée sur les certificats matière et/ou certificats de conformité.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Ce document est applicable aux fournisseurs et sous-traitants qui délivrent ou interviennent dans la réalisation des produits pour la société GRANA ;

Les fournisseurs d'outillages spécifiques ;

Les fournisseurs d'instruments de mesure et contrôle ;

Les prestataires de service, laboratoires d'essais analyse et tests divers ;

Les organismes de formation pour l'obtention d'une certification ou d'une qualification requise ; Fournisseurs de consommables pour test, essais, qualification (ex : munitions...).

Le présent document est contractuel.



Il est applicable par le fournisseur, à partir de son acceptation, pour toute étude, fabrication et fourniture éventuelle, qu'il réaliserait pour la société GRANA.

Tout écart éventuel d'application doit faire l'objet d'un accord écrit entre la société GRANA et le fournisseur.

3. DEFINITIONS & ABBREVIATIONS

Fourniture	Article, travail à façon, matière, et d'une manière générale prestation faisant l'objet d'une commande d'achats.
Fournisseur	Personne physique ou morale titulaire d'un contrat et/ou d'un marché, et/ou d'une commande qu'elle a acceptée, qui l'engage vis-à-vis de son client, à exécuter les prestations qui y sont définies (le terme général de « fournisseur » utilisé dans la présent document se limite aux sous-traitants et aux fabricants).
ISO 9001	La norme ISO 9001 fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité, elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
IATF 16949	L' IATF 16949 est la norme concernant la <i>démarche Qualité</i> dans l'industrie automobile. Elle a été élaborée par l'IATF (International Automotive Task Force).
A.M.D.E.C.	L'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité (AMDEC) est un outil d'analyse des modes, des effets et de la criticité (gravité) des défaillances.
E.I.	Echantillons Initiaux. Premières pièces réalisées en des conditions "série".
N.N.C.	Notification de Non-Conformité.
REACH	L'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : <i>Registration, evaluation and authorization of chemicals (REACH)</i> — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.
RoHS	La directive européenne RoHS (2002/95/CE) vise à limiter l'utilisation des substances dangereuses. RoHS signifie <i>Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment</i> , c'est-à-dire « restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».
8D	8D est le raccourci anglais pour 8 DO (8 actions à réaliser). Le 8D est une démarche Qualité qui permet d'éradiquer un problème au sein d'une entreprise ou organisation.

4. DOCUMENTS AVALS

- Conditions générales d'achat GRANA.



5. GENERALITES

5.1. SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE – EXIGENCES GENERALES

Le fournisseur doit établir, et maintenir un système qualité adapté au type d'activité de la société, et aux produits ou services proposés sur le marché, et cela afin de donner à la société GRANA la pleine confiance en ce que les dits produits ou services satisferont aux exigences relatives à la qualité.

Le système qualité du fournisseur doit être documenté (manuel qualité, procédure qualité ...).

Le manuel qualité et ses mises à jour successives, doivent pouvoir être diffusés sur demande à la société GRANA.

En fonction de la fourniture commandée, la société GRANA peut spécifier sur la commande :

« Système qualité requis : ISO 9001 » (exemple).

Cas particulier des laboratoires externes :

Les laboratoires externes réalisant pour GRANA des prestations de métrologie, de contrôle et d'étalonnage **doivent être accrédité selon la norme ISO/CEI 17025** ou un équivalent national.

Planification :

Le fournisseur doit :

- fixer chaque année des objectifs qualité en amélioration par rapport à l'année précédente ;
- Désigner un responsable qualité produit et communiquer ses coordonnées à la société GRANA.

Ethique

- Respecter les lois.
- Promouvoir les droits humains et l'égalité des chances pour les employés à tous les niveaux.
- Prévention des dommages pour la santé.
- Formation des employés.
- Droits des salariés.
- Aucun harcèlement ou discrimination (origine ethnique, couleur de peau, sexe, religion, nationalité, orientation sexuelle, origine sociale ou opinion politique).
- Pas de travail forcé.
- Ne pas recourir au travail des enfants.
- Rémunération et avantages sociaux respectent les minimums légaux et assurent un niveau de vie correct.
- Exercer honnêtement et équitablement les activités (corruption, cadeaux personnels, conflits d'intérêt et pratiques anti-compétitives prohibées).
- L'achat de marchandises en provenance de productions illicites est interdit.
- Adhésion à la politique « Global Working Conditions » de l'AIAG recommandée.

Représentant du client - Responsable Qualité produit

Désigner un responsable qualité produit et communiquer ses coordonnées à GRANA.

Développement du système de management de la qualité des fournisseurs

Sélectionner des fournisseurs au minimum certifiés ISO 9001.



Les inciter à se conformer et se certifier IATF 16949 et EN 9100.

S'assurer de leur respect des exigences réglementaires.

5.2. PLAN D'URGENCE

Plan de sécurisation

Le fournisseur doit :

Formaliser, mettre à jour régulièrement (au moins annuellement) et communiquer à la société GRANA sur demande un plan d'urgence incluant au minimum les risques de rupture de livraison suivants : panne outillage ou machine, incident qualité, grève, incendie, catastrophe naturelle, panne informatique, coupure d'énergie, manque de personnel, problème approvisionnement fournisseur.

Fournir les coordonnées de l'interlocuteur à contacter en cas d'urgence.

Prendre les mesures nécessaires pour assurer les livraisons.

Informier immédiatement GRANA en cas de risque de non-livraison dans les délais.

5.3. EVALUATION ET QUALIFICATION DES FOURNISSEURS.

5.3.1. Questionnaire Qualité Fournisseur

Le questionnaire permet de situer le fournisseur dans un périmètre industriel et qualité.

Il est envoyé au fournisseur par le Service Achats dans le cadre d'une prospection initiale, ou bien pour actualiser nos informations.

Le questionnaire général renseigné doit être retourné dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de réception, au Service Achats.

5.3.2. Audit Qualité

Les audits qualité sont conduits par le Département Qualité de la société GRANA à l'occasion de l'évaluation d'un nouveau fournisseur, du suivi d'un fournisseur qualifié, ou encore dans le cadre de la résolution d'un problème de fond chez un fournisseur.

Les audits peuvent être de deux ordres :

- Les audits système.
- Les audits processus.

Les visites ou audits sont planifiés d'un commun accord, et en laissant le temps nécessaire au fournisseur pour réunir les personnels compétents.

Elles ont pour but :

- de résoudre un litige,
- d'évaluer sous forme d'audit, un produit, un processus ou le système qualité.

Dans tous les cas un rapport d'audit est rédigé par le Responsable de l'audit et est diffusé au fournisseur.

Les écarts ou anomalies constatés pendant l'audit font l'objet de demandes d'actions correctives annexées au rapport d'audit. Le fournisseur doit retourner les réponses aux actions demandées, avec leur délai d'application, au Responsable Qualité de la société GRANA.



Ces solutions sont examinées à réception des réponses, et à échéance des délais prescrits, vérifiées par enquête ou audit.

5.3.3. Conditions d'accès chez le fournisseur et règles de confidentialité.

Le fournisseur doit permettre aux représentants de la société GRANA ou à ces clients, le libre accès à la partie de ses ateliers où sont fabriqués, et contrôlés les produits objets des commandes GRANA. Il doit autoriser à ces mêmes représentants la consultation de tous documents concernant la définition, la fabrication et le contrôle des dits produits.

Lors de ces missions, les représentants de la société GRANA sont tenus de respecter les règles de confidentialité industrielle, au même titre que le fournisseur garantit à GRANA que les documents spécifiés contractuellement sur les commandes et joints à celle-ci ne seront communiqués ou reproduits sans son autorisation écrite.

5.3.4 Enregistrements Qualité.

Le fournisseur doit maintenir une gestion efficace et ordonnée de tous les documents propres à son système qualité.

Le système de traçabilité en place doit permettre de présenter sur demande tous les enregistrements qualité prévus au plan de surveillance et apportant la preuve de la conformité du produit livré.

L'archivage des données se fera selon la procédure de gestion documentaire du fournisseur pour une durée de 30 ans, sauf informations spécifiques.

6. QUALIFICATION DES PRODUITS & DES PROCESSUS

Dans le cadre de l'agrément d'un nouveau fournisseur, ou pour la réalisation d'un article nouveau chez un fournisseur déjà qualifié, la société GRANA peut émettre une commande d'échantillons initiaux (E.I.) : exemple Dossier PPAP ou FAI.

La présentation d'EI peut être notamment demandée dans les cas suivants :

- Produit nouveau.
- Produit modifié suite à un nouvel indice changement significatif du processus de fabrication.
- Changement d'unité de production chez le fournisseur.
- Modification de la gestion de configuration.

Dans ce cas, cela est spécifié sur la commande, et le fournisseur doit joindre à la livraison, un rapport de contrôle avec les relevés de mesures et d'essais justifiant la conformité de la fourniture par rapport aux spécifications de la commande, et cela sur un échantillonnage d'articles.

Dans le cadre des marchés automobiles et aéronautiques, des exigences complémentaires sont spécifiées au fournisseur concerné et consignées dans un document fourni lors de la demande d'E.I.

Le personnel effectuant un travail qui a une incidence sur la qualité de nos produits doit être compétent sur la base de la formation initiale et professionnelle, du savoir-faire et de l'expérience.

Lorsque cela est exigé, notamment pour les procédés dits spéciaux, le personnel doit être qualifié pour réaliser l'opération commandée.



Les preuves de qualification du personnel et de validation de procédés doivent être fournies sur simple demande.

La société GRANA peut demander lui fournir un dossier d'EI..

Le dossier de présentations E.I. peut comporter tout ou partie des documents suivants :

- Synoptique du processus de production. *Process Flow Diagrams*
- Plan de surveillance (ou de contrôle). *Production Control Plan*
- Analyse des modes de défaillance (AMDEC) *Process FMEA*
- Analyse R&R des moyens de mesure. *Measurement System Analysis*
- Certificat matière et/ou de traitement de surface *Test result*
- Rapport métrologique *Dimensional Results*
- Capabilités initiales sur les caractéristiques critiques *Initial Process Studies*
- Rapport IMDS *I.M.D.S. data sheet*
- Rapport FAI.

7. LIVRAISON DES PRODUITS

7.1. REVUE DE CONTRAT.

Le fournisseur doit respecter, à réception d'une commande GRANA, les engagements commerciaux transmis au préalable.

Le fournisseur s'engage à respecter les conditions générales d'achat de la société GRANA transmises au préalable ou jointe à la commande.

Toutes les différences entre les exigences de l'offre, celles de la commande, ou des documents fournis par la société GRANA doivent faire l'objet d'une solution écrite et acceptée par la société GRANA avant tout enregistrement par le fournisseur.

7.2. RESPECT DES DELAIS

Le fournisseur s'engage à respecter les délais ainsi que les cadencements spécifiques à la commande.

Le Fournisseur s'engage à prévenir GRANA immédiatement de tout événement susceptible d'entraîner un retard de livraison, par rapport au délai mentionné sur la commande.

Les délais de livraison stipulés sur nos commandes s'entendent pour marchandises rendues à destination.

En cas de retard et après mise en demeure, nous nous réservons le droit :

- De réduire ou d'annuler la commande, sous réserve d'indemnités en cas de préjudice.
- D'exiger l'envoi en transport express aux frais du Fournisseur.

Les délais indiqués par nos soins ne doivent être ni avancés ni reculés sans notre accord.

7.3. ACCUSE DE RECEPTION DE COMMANDE

Pour toutes les commandes de la société GRANA, le fournisseur s'engage à envoyer systématiquement un accusé de réception de commande directement à l'acheteur dont les coordonnées sont indiquées sur la commande sous 48 heures. Passé ce délai, la commande sera considérée acceptée dans son intégralité.



7.4. RESPONSABILITE FOURNISSEUR

Le fournisseur est responsable vis-à-vis de la société GRANA de la qualité de sa prestation, sa fourniture et de leur conformité par rapport à l'expression du besoin spécifié sur la commande.

Le Fournisseur s'interdit de céder sa commande, d'en sous-traiter l'exécution, d'en faire apport dans un groupement ou société, sans l'accord préalable écrit de GRANA.

Même après cet accord, il demeure responsable vis-à-vis de GRANA de la complète exécution de la commande. A cet effet, le fournisseur est responsable et garant du suivi de ses sous-traitants et fournisseurs, que ces derniers soient de son choix ou imposés par le client.

Le fournisseur s'engage à :

- Signaler toutes modifications de structure importante au sein de son organisation, en particulier industrielle et qualité (ex. : changement de site de production, changement du process, évolution technique et technologique).
- Garder la confidentialité des dossiers qui lui sont confiés.
- Ne pas changer de sous-traitant ou fournisseur imposé sans l'accord préalable de la société GRANA.
- Répercuter les exigences de la société GRANA vers ses propres sous-traitants.

7.5. MODIFICATION DU PRODUIT / DE LA FOURNITURE

Le fournisseur ne doit pas apporter de modification à la définition technique de la fourniture sans en avoir au préalable informé officiellement la société GRANA, et obtenu l'accord formel.

Cette exigence s'applique systématiquement aux fournitures de définition GRANA.

En cas de produits dits « catalogues » et si la modification entraîne un changement de référence ou risque d'affecter les performances, la durée de vie, la fiabilité ou l'interchangeabilité des produits fabriqués, le fournisseur s'engage à informer la société GRANA.

Le fournisseur mentionnera les raisons de l'évolution, ainsi que les impacts éventuels sur les coûts, stock, encours, les délais de livraison, et la qualité.

Sauf exception négociée, de nouveaux échantillons initiaux avec un dossier d'assurance qualité sont présentés pour validation.

Après décision, la réponse est transmise au fournisseur par le Service Achats de la société GRANA. Les premières livraisons après une modification/évolution doivent être repérées.

7.6. LABORATOIRES DE METROLOGIE

La qualification de ce type de laboratoires est constituée des éléments suivants :

- Les preuves de la certification ISO17025 au travers d'une accréditation tierce partie, dont le scope couvre les dispositifs calibrés/ étalonnés utilisés pour la société GRANA.
- Les preuves du raccordement de leurs étalons au système international.



Le prestataire en étalonnage doit assurer l'identification et la gestion des produits fournis et prendre les mesures nécessaires pour éviter toutes altérations de la qualité pendant le stockage de matériel de mesure et contrôle. Dans le cas de perte, vol, détérioration ou endommagement, le fournisseur doit être en mesure d'assurer le remboursement à neuf des fournitures GRANA.

Tous produits perdus ou endommagés doivent être signalés au Service Achats de la société GRANA.

7.7. CONDITIONNEMENT, IDENTIFICATION ET TRACABILITE

Les documents, les données numériques, les enregistrements relatifs aux commandes GRANA doivent être tenus à jour et conservés, pour démontrer la conformité aux exigences spécifiées et la mise en œuvre réelle du Système Qualité du Fournisseur.

En pratique la société GRANA impose :

- Une durée minimale d'archivage de 30 ans.
- Ces enregistrements seront lisibles, stockés et conservés de façon à être facilement retrouvés, dans des installations qui offrent un environnement approprié pour éviter les détériorations et les pertes.
- Un archivage (informatique ou papier) des documents papier.
- Un backup informatique délocalisé des bâtiments ou sont les données et enregistrements papier et/ou informatique.

Le fournisseur doit pouvoir fournir les documents, les données numériques, les enregistrements relatifs aux commandes GRANA sur simple demande de GRANA dans un délai de 2 jours ouvrables maximum.

Les produits doivent être conditionnés de telle manière à préserver leur conformité pendant les manutentions, stockage et transports.

Tous les conditionnements doivent être identifiés avec une étiquette portant au minimum les données suivantes :

- nom du fournisseur,
- référence article GRANA,
- N° de lot du fournisseur,
- quantité de pièces (unités de gestion du client : mètres, kilogrammes ...),
- date de fabrication (jour-mois-année) (facultatif).

Pour les produits GRANA envoyés en sous-traitance et comportant une étiquette d'identification et de traçabilité GRANA, le fournisseur doit conserver cette étiquette sur l'unité de conditionnement de chaque lot. Chaque livraison doit être parfaitement identifiée et accompagnée des documents qualité demandés.

Livraison de fournitures à durée de vie limitée :

Pour ce type de produit, la durée de vie ou la date de péremption, et la date de fabrication devront être clairement identifiés sur les conditionnements.

7.8. DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Les documents à produire avec la fourniture sont spécifiés à la commande.

Le bordereau de livraison, et les documents d'accompagnement doivent être mis dans une enveloppe transparente collée en évidence sur l'emballage.

Le bordereau de livraison doit mentionner :

- Le numéro de commande ;
- les références (fournisseur) des fournitures et leur indice ;



- la quantité livrée pour chaque référence.

Sauf avis contraire au bon de commande, le fournisseur doit délivrer un certificat de conformité pour les produits fournis.

8. TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES ET ACTIONS CORRECTIVES

En cas de détection de non-conformité chez GRANA imputable à un fournisseur, le service qualité émet une Notification de Non-Conformité (NNC) vers le fournisseur pour l'informer de la réclamation.

Le service qualité de la société GRANA précise sur la NNC les dates limites des réponses attendues.

Suivant l'importance de la non-conformité, GRANA précise sur la NNC une demande d'actions correctives.

GRANA laisse toute liberté au fournisseur de formaliser ses actions correctives sur un support qui lui est propre, cependant GRANA préconise l'utilisation d'un plan d'actions conforme au format 8D pour éviter au mieux la récurrence du défaut.

Actions immédiates :

- Les articles ou lots présumés non-conformes doivent immédiatement être identifiés et séparés des articles conformes à chaque fois que cela est possible, pour éviter leur utilisation ultérieure, jusqu'à ce qu'une action corrective appropriée ait été décidée en accord avec GRANA et si besoin de son client final.
- Les articles non-conformes doivent être soumis à examen par le personnel désigné par le fournisseur, afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés en l'état ou s'ils doivent être réparés, retouchés, déclassés ou rebutés en accord avec GRANA et si besoin de son client final.
- En fonction de l'importance de la non-conformité, du nombre de pièces en stock et de du besoin de la société GRANA, le fournisseur devra, soit venir effectuer un tri du stock, soit autoriser GRANA à prendre un prestataire de services aux frais du fournisseur ou proposer une solution satisfaisante.

Acceptation sous dérogation :

Les décisions d'utiliser les articles en l'état doivent être accompagnées de dérogations autorisées par la société GRANA. Les demandes de dérogation sont à rédiger par écrit, et à adresser au Responsable Qualité de GRANA. Si le fournisseur ne dispose d'aucun modèle de demande de dérogation, GRANA peut fournir un exemplaire.

Le produit non-conforme ne peut être libéré par le fournisseur qu'après accord écrit de GRANA (retour de la demande de dérogation acceptée par GRANA).

Une copie de la demande de dérogation est jointe au bordereau de livraison, et son numéro est rappelé sur la déclaration de conformité correspondante.

Une étiquette d'identification spécifique doit être apposée sur le contenant afin d'identifier les pièces livrées sous dérogation.

Retour de produits triés/retouchés par le fournisseur :

Le retour de produits retouchés (après acceptation de GRANA et si besoin de son client final) par le fournisseur doit être réalisé sous un nouveau n° de commande communiquée au fournisseur par le service ACHATS de la société GRANA.



9. GESTION DES RISQUES

Le Fournisseur doit mettre en place un processus d'identification, d'évaluation périodique et de réduction des risques susceptibles de perturber le processus industriel et les engagements contractuels relatifs à la qualité des produits et au respect des délais de livraison. Ces risques peuvent être liés :

- Aux produits (technicité, utilisation, ...) ;
- Aux approvisionnements (mono source, obsolescence, changement de source, pérennité...)
- Aux opérations de fabrication et de contrôle du produit ;
- Aux moyens (machines, informatiques, ...)
- Aux personnels.

9.1. PREVENTION DE LA CONTREFAÇON

Il appartient au fournisseur de mettre en œuvre les actions nécessaires telles que la formation de son personnel, la méthodologie de vérification, la remontée d'information aux autorités compétentes, la mise en quarantaine et la maîtrise des sources d'approvisionnement permettant la prévention de la fourniture de pièces contrefaites.

En cas de détection de pièces contrefaites ou en suspicion de contrefaçon par GRANA ou l'un de ses clients, GRANA procède au blocage du paiement des pièces contrefaites ou supposées contrefaites jusqu'au remplacement des pièces ou démonstration de l'origine des pièces.

La société GRANA se réserve le droit de reporter au fournisseur en cause les éventuels frais (pénalités de retard, taxe, amendes, expertise, ect...) liés à la fourniture de pièces contrefaites.

9.2. SURVEILLANCE DES OBSOLESCENCES :

Il appartient au fournisseur de tenir la société GRANA informé de toute obsolescence en cours ou à venir sur les produits commandés par GRANA. Le fournisseur ne peut pas effectuer le remplacement de produit en obsolescence sans avoir obtenu un accord écrit de GRANA.

Equivalence :

Il appartient au fournisseur de tenir la société GRANA informé de toute équivalence ou remplacement avant livraison. Le fournisseur doit obtenir un accord écrit de GRANA pour la fourniture d'un produit équivalent ou de remplacement.

9.3. SURVEILLANCE REACH

Dans le respect de la réglementation REACH, le fournisseur doit avertir GRANA de la présence d'une ou de plusieurs substances de la liste des substances candidates disponible à l'adresse suivante : <http://echa.europa.eu/candidate-list-table> dans le ou les produits commandés par GRANA.

11. MAINTENANCE PREVENTIVE ET MAINTENANCE PREDICTIVE

Mettre en place une maintenance préventive et prédictive de préférence à la maintenance corrective pour éviter tout problème qualité ou logistique.

- Prioriser les équipements clé.
- Tenir les enregistrements à disposition de GRANA.
- Prévenir EMT en cas de panne risquant d'impacter un délai de livraison.



Processus : ACHATS

EXIGENCES QUALITE
APPLICABLES AUX
FOURNISSEURS ET SOUS-
TRAITANTS DE SARL GRANA

IMP. n° 06.3

Page 12 sur 12

12. SUIVI DES PERFORMANCES DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs sont évalués annuellement.

Les principaux critères d'évaluation retenus sont :

- Le respect des délais de livraison accusés.
- Les ruptures de livraison chez GRANA imputables au fournisseur.
- Le nombre de Non-conformités constatées par rapport au nombre de livraisons.

L'évaluation finale est une note sur 100.

En fonction des résultats obtenus, un plan d'actions peut être demandé aux fournisseurs pour améliorer leurs performances.

GRANA :

Bon pour accord d'application :

Date :

Nom/Prénom :

Fonction :

Visa :

Fournisseur :

Bon pour accord d'application :

Date :

Nom/Prénom :

Fonction :

Visa :